

# BIENVENUE à MANOSQUE HAUTE-PROVENCE

VOUS SÉJOURNEZ À  
MANOSQUE,  
DEMANDEZ À  
VOTRE HÉBERGEUR  
le PASS TOURISME\*



J'❤️ la ville  
anosque

\*Offre de 30 Euros à dépenser dans les commerces  
de la ville partenaires de l'opération

# Édito

« Je suis né à Manosque et je n'en suis jamais parti. Le charme de ce pays ne s'épuise pas. Quand je dis Manosque, je ne veux pas dire strictement la ville mais tout ce théâtre de collines et de vallées où elle est assise, où elle vit, cette architecture de terres où elle a pris ses habitudes. »

Jean Giono

## PASS TOURISME – Mode d'emploi

### Le **PASS TOURISME** késako ?

Sous la forme d'une « carte de crédit », le **PASS TOURISME** est un moyen de paiement d'une valeur de 30 €uros à dépenser chez les commerçants de Manosque. Délivré par votre hébergeur, le **PASS TOURISME** est valable uniquement durant votre séjour. Le **PASS TOURISME** est nominatif. Il est strictement réservé à son titulaire.

### Quelle condition pour profiter du **PASS TOURISME** ?

Pour bénéficier du **PASS Tourisme**, une seule condition : vous devez être en séjour dans un hébergement marchand de Manosque (hôtels, campings, résidences de tourisme, meublés, chambres d'hôtes, ...) et y resté au minimum deux nuits.

### Comment fonctionne le **PASS TOURISME** ?

Demandez le **PASS TOURISME** dès votre arrivée à votre hébergeur puis présentez-vous à l'Office de Tourisme (Place de l'hôtel de ville) afin de valider le crédit de 30 €uros. Après vérification et signature des conditions générales d'utilisation, vous pourrez ensuite présenter le **PASS TOURISME** uniquement chez les commerçants partenaires de l'opération lors de vos achats. La liste est disponible sur l'application dédié. Il n'y a pas de minimum d'achat pour utiliser le **PASS TOURISME**. Ce moyen de paiement peut être complété par un autre moyen de paiement si le crédit disponible ne couvre pas le montant total de votre achat.

**Flashez ce QR-Code  
et téléchargez l'application « PASS Tourisme »**

